

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. ANTOINE MORISSETTE, président**  
                                  **Mme MIREILLE PAUL, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE  
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 5 avril 2023 à 13 h 30  
Hôtel Congrès Chéribourg  
2603, chemin du parc,  
Orford (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 5 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

#### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. YVES BOUCHER (DM72) ..... 3

Mme FRANCE BOURDON (DM4) ..... 12

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS (DM35)

M. Luc Cayer, Mme Geneviève Giasson ..... 19

PAUSE

REPRISE

#### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD (DM43)

Mme Marie Boivin, M. Bernard Lambert ..... 26

M. JEAN-GUY DÉPÔT (DM8) (par visioconférence) ..... 34

MME SYLVIE DRAINVILLE (par visioconférence) ..... 41

MME ZOÉ HARDWIG ..... 50

#### RECTIFICATION

SÉPAQ

M. Mario Landry ..... 53

MOT DE LA FIN ..... 54

### SÉANCE AJOURNÉE AU 5 AVRIL 2023 À 19 H

**SÉANCE DU 5 AVRIL 2023**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Bienvenue à la quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 16 mars dernier, et qui doivent intervenir cet après-midi, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, s'il vous plaît, pour aviser l'équipe de leur présence.

15 Pour les participants à distance, des contacts préalables ont été faits pour assurer le bon déroulement de votre présentation en ligne. Merci à tous et toutes, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 16 mars dernier, et qui souhaiteraient le faire de manière spontanée cet après-midi, pourront s'exprimer devant la commission. Il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle ou en ligne. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription. Le registre est donc ouvert dès maintenant.

25 Je tiens à préciser qu'au besoin, ma collègue Mireille Paul et moi-même échangerons avec les intervenants et intervenantes afin de préciser leur point de vue.

Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.

30 D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

35 Deuxièmement, tout comme le ministère responsable du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant.

40 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée.

45 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance selon l'ordre d'inscription. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 13 avril.

50 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire, aucune attitude méprisante et aucun applaudissement ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

55 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page concernant le mandat ainsi que dans l'onglet commentaires du Facebook live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

60 Comme nous venons de le vivre, je vous demanderais s'il vous plaît de mettre vos appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît.

65 Pour cette séance, nous avons six inscriptions et le temps alloué pour chaque intervenant est de 15 minutes.

---

## PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

**M. YVES BOUCHER (DM72)**

70

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant, monsieur Boucher qui est déjà présent ici à l'avant à présenter son intervention. Donc, à vous la parole, Monsieur Boucher, on vous écoute, vous avez 15 minutes.

75

**M. YVES BOUCHER :**

Bonjour, est-ce que je parle assez fort?

80

**LE PRÉSIDENT :**

C'est très bien, on vous entend, merci.

85

**M. YVES BOUCHER :**

Je vous remercie de me recevoir et de prendre le temps de m'écouter. Si vous me permettez, je vais aller dans le vif du sujet. Le titre de mon mémoire se lit comme suit : *Projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford : proposition d'un plan de mobilité durable intégré au plan d'ensemble.*

90

Ma présentation se divise en quatre parties. La première partie met en lumière mes intérêts quant au projet à l'étude.

95

La deuxième partie aborde deux préoccupations majeures associées au projet d'agrandissement du parc. Celles-ci ont motivé le dépôt de mon mémoire.

La troisième partie propose des pistes de réflexion pour améliorer le projet et son acceptabilité sociale.

100

La dernière partie expose une vision à long terme de ce que pourrait être un plan de mobilité durable intégré au plan d'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

Je débute donc avec mes intérêts pour le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

105 Je suis résident permanent depuis cinq ans dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs, donc futur voisin du Ministère et de la SÉPAQ. Je profite depuis environ 20 ans du territoire forestier près de chez moi, et qui fera partie de l'agrandissement projeté du parc.

110 J'ai le privilège de profiter des sentiers de l'Estrie qui mènent sur les monts des Trois-Lacs et Cathédrale. Je crois que le territoire forestier qui fait partie de l'agrandissement du parc doit être considéré comme un patrimoine écologique exceptionnel qui doit être protégé. En ce sens, le projet d'agrandissement du parc est grandement souhaité.

115 Étant un usager de longue date de plusieurs parcs nationaux du Québec, je me sens fier, comme citoyen québécois, de cette richesse, et adhère, par conséquent, au double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.

120 La deuxième partie de la présentation souligne deux préoccupations majeures associées au projet d'agrandissement du parc. D'abord, il est question de l'impact de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford sur l'environnement limitrophe du secteur du Mont-des-Trois-Lacs. Il faut s'attarder aux effets néfastes de l'aménagement d'un stationnement de 100 places, le P-5, projeté dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

125 La circulation excessive sur les chemins résidentiels générée par ce stationnement de 100 places mettra en péril la sécurité, la santé et le bien-être de cette communauté locale du secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

130 Comme l'ont mentionné les représentants du Ministère lors de la première soirée d'audience, ces derniers s'en sont tenus au double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux. Il faut donc comprendre que l'impact sur l'environnement voisin de l'agrandissement du parc ne faisait pas partie de leur mandat.

135 Le Ministère et la SÉPAQ projettent de déplacer des sentiers pédestres ou des chemins forestiers pour préserver la flore et la faune. Est-il pensable que le Ministère ait le souci, le même souci pour la faune humaine voisine du futur agrandissement du parc, sinon qui va le faire?

140 D'autres effets néfastes sont à craindre. Les infrastructures routières actuelles ne seront pas en mesure de supporter un surplus de voitures. De plus, l'achalandage sur les chemins résidentiels de ce secteur nuira à la qualité des eaux de la chaîne des Trois-Lacs et à la faune abondante qui vit dans ce secteur.

145 Dans une étude portant sur l'impact des parcs de conservation sur les communautés limitrophes, l'auteur mentionne que la détérioration environnementale à l'extérieur de la zone protégée peut menacer, dans le futur, l'intégrité écologique de l'environnement interne de l'aire protégée. C'est tout le territoire qui doit être protégé, pas seulement le parc de conservation et de récréation, ajoute l'auteur.

150 Au sujet de la deuxième préoccupation majeure, la lecture du rapport du ministère met en lumière l'absence d'un véritable plan de mobilité durable intégré au projet d'agrandissement du parc.

155 Après toutes les consultations menées par le Ministère et la prise en compte des meilleures pratiques connues en la matière, suppose-t-on, il est étonnant que la solution retenue pour le plan de déplacement des usagers vers le parc repose essentiellement sur l'aménagement de stationnements pouvant accueillir le plus grand nombre possible d'automobiles.

160 Cette solution s'avère à notre avis contraire aux bonnes pratiques connues à ce jour. Sans avoir fait d'étude exhaustive sur le sujet, il semble se dessiner une tendance lourde en ce qui concerne la protection des aires protégées, que ce soit au Québec, au Canada ou en Europe. Cette tendance consiste à intégrer un plan de déplacement durable au plan directeur d'aménagement d'aires protégées, et ce, au même titre que le plan de conservation des écosystèmes, de celui des activités récréatives ou encore de la conservation du patrimoine.

165 Ce plan de mobilité durable s'appuie principalement sur la diminution des véhicules automobiles, l'éloignement des aires de stationnement et l'amélioration des offres de mobilité alternative à la voiture.

Comme le souligne une autre étude, l'accès aux parcs nationaux par véhicule privé n'est pas viable, des points de vue de l'écologie, de la fréquentation et des émissions de gaz à effet de serre.

170 Si on veut entraîner un changement de paradigme, il faut faire autrement et faire en sorte  
que l'on puisse avoir accès au parc sans véhicule personnel. L'accessibilité universelle au parc  
doit être réelle et ne doit pas se limiter à un idéal à atteindre.

175 En troisième partie de cette présentation, des pistes de réflexion pour améliorer le projet et  
son acceptabilité sociale sont abordées.

180 Dans un contexte où l'on privilégie un plan de déplacement des usagers axé presque  
exclusivement sur l'aménagement de stationnements et l'utilisation de l'automobile, l'acceptabilité  
sociale du projet d'agrandissement du parc ne sera pas au rendez-vous en ce qui concerne les  
communautés limitrophes.

185 Le projet d'agrandissement, en ce qui a trait au plan de conservation et d'activités de loisir  
ne pose pas véritablement problème. Le désaccord tient à la façon dont le Ministère projette de  
donner accès aux usagers du futur agrandissement du parc, c'est-à-dire par l'aménagement de  
stationnements en vue d'accueillir le plus grand nombre possible d'automobilistes.

190 Il s'agit d'un véritable cercle vicieux. Plus on aménage des stationnements, plus les usagers  
les utilisent; plus les stationnements débordent, plus on les agrandit ou en construit d'autres. C'est  
ce qui est arrivé durant la pandémie en 2021 au stationnement sur les chemins de la Sucrierie et  
des Nénuphars. On trouve, respectivement à ces deux endroits, un accès au parc du Mont-Orford  
et aux sentiers de l'Estrée. Ces derniers donnant accès aux monts des Trois-Lacs et Cathédrale.

195 Ayant constaté le débordement de ces deux stationnements, la municipalité du canton  
d'Orford en collaboration avec la SÉPAQ ont trouvé comme solution au débordement des  
stationnements, d'agrandir ces deux stationnements. Il faut faire autrement. La planète l'exige.

200 Un plan de mobilité durable implique obligatoirement différents paliers de gouvernement et  
organismes de toutes sortes. Par conséquent, le Ministère et la SÉPAQ ne peuvent être tenus  
comme seuls responsables de la création d'un véritable plan de mobilité durable intégré au plan  
d'ensemble de l'agrandissement du parc.

En ce qui concerne le financement, mais aussi à la mise en place d'un réseau de transport  
complet et unifié, les municipalités avoisinantes et le ministère des Transports et de la Mobilité

205 durable deviennent des partenaires incontournables, tout comme d'autres organismes déjà  
intégrés à la table d'harmonisation régionale de l'Estrie.

210 Par ailleurs, la littérature tend aussi à promouvoir la participation des communautés  
limitrophes dès la phase de planification de l'aménagement des parcs de conservation. Dans une  
étude sur l'impact des parcs nationaux sur les communautés avoisinantes, l'auteur souligne que  
les parcs de conservation ont tout avantage à s'adjoindre la participation de la communauté locale  
dans un effort de gestion intégrée.

215 Cette quatrième et dernière partie de la présentation cherche très humblement à proposer  
une vision à long terme de ce que pourrait être un plan de mobilité durable intégré au projet  
d'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Elle sera teintée de mes préoccupations, non  
seulement comme citoyen du secteur du Mont-des-Trois-Lacs, mais aussi comme citoyen  
québécois et, ultimement, comme citoyen du monde. Elle vient en tout respect pour les  
représentants du Ministère et de la SÉPAQ qui auraient sans doute intégré un tel plan au projet  
d'agrandissement s'ils en avaient eu le mandat.

220 Nous devons au préalable reprendre ici les propos de Gilles Bélanger, député provincial de  
la circonscription d'Orford. Monsieur Bélanger a présenté récemment un projet-pilote de mobilité  
durable pour la région de Magog-Orford. Cette région pourrait en effet profiter, dès 2025, d'un  
service fréquent de navettes électriques, autonomes et sans conducteur. Monsieur Bélanger  
225 souligne qu'il s'agit d'un projet de transport écologique qui faciliterait la transition énergétique en  
réduisant le nombre de véhicules sur les routes.

230 Ces navettes desserviraient, dans un premier temps, une boucle qui relierait le centre de ski  
du Mont-Orford, le centre-ville de Magog et les hôtels de Cherry River et, dans un deuxième  
temps, d'autres municipalités avoisinantes, dont Sherbrooke.

Toujours selon monsieur Bélanger, son gouvernement pourrait largement subventionner la  
facture totale d'un tel projet.

235 En lisant ces lignes, comment ne pas souhaiter espérer que ce projet-pilote s'actualise et  
s'élargisse au projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

240 La vision à long terme présentée ici est calquée de celle du groupe d'experts qui s'est  
intéressé au transport durable dans la Vallée-de-la-Bow du parc Banff en Alberta. Ce groupe  
d'experts rappelle que la plupart de leurs recommandations pourraient s'appliquer dans d'autres  
aires protégées au Canada et à travers le monde.

245 Notre vision reprend aussi quelques recommandations de mobilité durable contenues dans  
le rapport du Ministère. Cette proposition concerne principalement les secteurs du Mont-des-  
Trois-Lacs et du Lac-Fraser. Cette perspective admet au départ que le projet d'agrandissement du  
parc national se concrétisera. Elle se lit comme ceci :

250 Dans cette vision à long terme, la plupart des visiteurs d'un jour provenant de la grande  
région de Montréal sont transportés par autobus électrique jusqu'au stationnement P-6 du secteur  
du Lac-Fraser. Ce stationnement a été transformé en carrefour stratégique. Outre le débarcadère  
pour les autobus et les navettes électriques, on y retrouve un stationnement pour les automobiles,  
des services d'information, des infrastructures de base, un stationnement sécurisé pour les vélos  
avec borne électrique gratuite. La location de bicyclettes et de vélos électriques y est aussi offerte.

255 Les visiteurs en périphérie du parc, de même que les résidents et travailleurs de la SÉPAQ,  
profitent du transport par navettes électriques offertes dans leur municipalité respective pour se  
rendre au carrefour stratégique du lac Fraser.

260 Le stationnement de 250 places initialement prévu à cet endroit est réduit à 150 places,  
puisque les visiteurs viennent en grande majorité en transport en commun. Pour cette même  
raison, le stationnement de 100 places prévu dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs, le P-5,  
n'est plus nécessaire. On y aménage plutôt un mini-carrefour stratégique. Les usagers peuvent se  
rendre en toute sécurité dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs à pied, à bicyclette ou à vélo  
électrique et pourront faire un arrêt à ce mini-carrefour pour se reposer.

265 On retrouve à cet endroit une aire de détente, un stationnement sécurisé pour les vélos et  
des bornes de recharge gratuite, de même que quelques places de stationnement pour les  
véhicules d'urgence et de la SÉPAQ.

270 Il serait possible d'y aménager un débarcadère pour une navette électrique, pour une  
clientèle ayant des besoins particuliers. Cette navette pourrait, dans un premier temps, faire une

boucle reliant le carrefour stratégique du lac Fraser, le stationnement municipal de 60 places sur le chemin des Nénuphars et le mini-carrefour du secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

275 La navette électrique, dans un deuxième temps, pourrait desservir le camping du lac Fraser et l'auberge Jouvence présents dans le même secteur.

280 Ce plan de mobilité durable a des retombées positives évidentes, il élimine en majeure partie les impacts négatifs sur la population limitrophe, sur les infrastructures et sur l'environnement et la faune du secteur du Mont-des-Trois-Lacs. Les membres de cette communauté locale se sentent respectés et sont heureux d'accueillir les visiteurs et les travailleurs dans leur territoire.

285 Les usagers ont la chance de vivre une expérience de qualité. Ce plan de mobilité durable s'inscrit positivement dans un contexte de changement climatique qui oblige les dirigeants à réduire la quantité de gaz à effet de serre produit par l'humain.

290 En terminant, la vision qui vient d'être présentée n'est certes pas achevée. Toutefois, je souhaite qu'elle puisse susciter des discussions constructives en ce qui a trait au mode de déplacement des usagers vers et dans le parc national du Mont-Orford.

Merci encore une fois d'avoir pris le temps de m'entendre.

**LE PRÉSIDENT :**

295 Merci beaucoup, Monsieur Boucher, pour votre intervention. J'aurais envie d'échanger un peu avec vous sur la mobilité durable. La deuxième préoccupation que vous avez amenée c'est en fait la mobilité durable en partenariat aussi avec différents paliers de gouvernement, différents collaborateurs, que ce soit au niveau provincial ou au niveau municipal.

300 Est-ce que vous voyez déjà des structures qui sont existantes qui pourraient être utilisées ou cette collaboration-là prendrait une autre forme?

**M. YVES BOUCHER :**

305

Bien, écoutez, à mon avis ça devrait être le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui devrait être le premier, je dirais le leader dans ce dossier-là. Il y a la table d'harmonisation qui existe déjà où sont intégrés la plupart des organismes concernés par le plan d'agrandissement du parc.

310

Je ne vois pas, non, effectivement, nécessairement, un autre palier qui pourrait intégrer cet ensemble-là. Le ministère est là, je pense, pour conduire ces travaux-là. S'ils ont besoin d'avoir une expertise extérieure, bien, oui, ils seront en mesure d'aller la chercher pour faire en sorte qu'on puisse vraiment avoir un plan qui offre une autre possibilité que la voiture pour se rendre dans les parcs.

315

**LE PRÉSIDENT :**

320

Parfait. Vous avez aussi amené votre vision avec, bon, une vision un peu évolutive, si on veut, dans le temps. Je me demandais, dans l'état actuel des choses, selon votre connaissance du milieu, comment on peut arrimer avec ce qui existe déjà ou il faut partir d'une page blanche? Est-ce que dans le territoire ici, il y a certains modes de transport dont on pourrait déjà bénéficier ou profiter pour faire déjà un premier pas vers l'avant?

325

**M. YVES BOUCHER :**

330

Moi, malheureusement, je n'en connais pas dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs. On voit qu'il y a plusieurs initiatives qui commencent, même la SÉPAQ s'est associée avec des organismes pour fournir des transports ponctuels pour déplacer les gens, par exemple de Montréal vers les parcs nationaux du Québec. Il y a d'autres initiatives de même, de la sorte, qu'on peut voir émerger.

335

C'est clair que pour moi, déjà la première démarche du Ministère à l'égard d'une navette électrique qui se rend au lac Montjoie, c'est vraiment intéressant. Ce que je me demande, c'est, bien, dans quelle mesure elle ne pourrait pas augmenter, par exemple vers le mont des Trois-Lacs pour desservir le secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

Là, il y a la municipalité du canton d'Orford qui se questionne beaucoup, justement, par rapport à toute la question de mobilité durable actuellement.

340

Je prends en exemple encore, le stationnement des Nénuphars de 60 places qui est là actuellement, qui n'est pas compté dans les nombreuses places de stationnement que le Ministère compte aménager.

345

Il y a des moyens, je pense, assez rapides pour, par exemple au stationnement des Nénuphars, de mettre des bornes électriques, de penser aussi à faire... on le voit avec monsieur Bélanger, 2025 c'est demain. Je ne crois pas que monsieur Bélanger ait amené un projet de même sans avoir, je dirais, des assises solides pour penser à un projet déjà de mobilité qui pourrait desservir, pourquoi pas, la municipalité puis le secteur nord du Mont-des-Trois-Lacs.

350

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. En terminant, une petite précision juste sur votre vision, pour bien la saisir, par rapport au carrefour que vous évoquez, comme au P-6 ou au P-5, vous parlez d'un carrefour, en fait c'est un endroit où les transports collectifs rejoignent certaines... bref, je vous écoute.

355

**M. YVES BOUCHER :**

Oui. Le Ministère parlait de zone de relais. Bon, dans certaines études on parle de carrefour qui intègre différents services où, justement, c'est possible pour les autobus, les moyens de transport alternatifs, de se rendre à un endroit X pour, par la suite, permettre aux usagers de quitter, soit par bicyclette, soit par la marche, pour d'autres endroits.

360

Et, bien écoutez, encore là, il y aurait la possibilité de navettes qui pourraient se promener dans le secteur nord pour desservir la population, mais le camping, l'auberge Jouvence, la plage du lac Fraser, on diminuerait énormément le nombre de voitures sur les chemins en s'orientant vers un tel modèle.

365

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de ce partage et de votre intervention. Je vous souhaite un bel après-midi.

370

**M. YVES BOUCHER :**

Merci.

375

---

**Mme FRANCE BOURDON (DM4)**

**LE PRÉSIDENT :**

380

La prochaine intervention, c'est France Bourdon. Bonjour.

**Mme FRANCE BOURDON :**

385

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

390

Donc, vous avez 15 minutes pour votre présentation. Nous vous écoutons.

**Mme FRANCE BOURDON :**

395

Ça va être en masse. Tout d'abord, bonjour et merci d'écouter mes doléances face à ce projet de développement de la SÉPAQ au Mont-des-Trois-Lacs.

Je suis résidente à la Chaîne-des-Lacs depuis 20 ans. J'ai choisi cet endroit particulièrement pour le respect et le souci environnementaux des résidents, ainsi que pour sa tranquillité d'y vivre loin des activités publiques.

400

Comme vous savez, la SÉPAQ veut développer davantage les terrains montagneux du mont des Trois-Lacs près de la Chaîne-des-Lacs, entre autres, et je suis en harmonie avec ce projet. Par contre, selon moi, l'approche proposée par la SÉPAQ va à l'encontre de sa vocation, soit d'être les gardiens des parcs nationaux et de protéger l'environnement et la faune de ces territoires.

405

Permettez-moi de partager mes inquiétudes tout en suggérant des solutions potentielles qui respecteraient tant l'environnement que les résidents, tout en assurant la viabilité de ce projet.

Tout d'abord, sur le plan environnemental et écologique.

410

La SÉPAQ prévoit créer un stationnement nommé « Stationnement P-5 » pour accommoder 100 véhicules, sûrement majoritairement polluants, du moins pour quelques années encore, sur le chemin privé des Bûcherons, non entretenu soit dit en passant. Ce Chemin des Bûcherons est un chemin qui a une faune très vivante, avec des espèces uniques dont plusieurs d'entre elles sont protégées, qui se promènent tant sur les chemins que dans la forêt.

415

Je dois avouer que je suis un petit peu abasourdie par la proposition de la SÉPAQ qui est, à mon avis, complètement à l'encontre de sa vocation, soit de protéger l'environnement.

420

Imaginez la quantité de GES que cette proposition créerait tout en affectant sévèrement sa faune unique. Vous savez, nous ne sommes plus dans les années 1980, nous sommes en 2023. Et les citoyens, ainsi que la clientèle de la SÉPAQ, sont de plus en plus soucieux de l'environnement également. Par contre, rien n'est perdu, il y a des solutions existantes et viables, selon moi, en voici quelques suggestions :

425

Première solution : pourquoi la SÉPAQ n'offrirait pas un service un peu comme on en a discuté précédemment, service de minibus électrique pour amener la clientèle à la montagne, la référence P-5, mais appelons-la la P-5. Ce service de la SÉPAQ existe déjà au Montjoie, comme vous le savez, les coûts seraient drôlement moindres que de bâtir un stationnement de 100 places.

430

La clientèle pourrait embarquer dans la navette électrique au stationnement P-6 du lac Fraser sur la 220, selon un horaire de service, je dirais, je propose, quatre fois par jour, soit deux déplacements aller-retour pour éviter qu'il y ait un trafic constant sur le chemin des Bûcherons, donc aller-retour par jour au maximum, puis amorcer leur randonnée au P-5, s'ils le souhaitent l'amorcer là.

435

Résultat de cette solution :

- Réduction d'utilisation de véhicules;

- 440
- Réduction de la pollution;
  - Réduction des émissions de GES;
  - Réduction du bruit sur le chemin des Bûcherons;
  - Et surtout, protéger les espèces uniques telles que les tortues, et cetera, qui se promènent sur le Chemin des Bûcherons.

445

Deuxième solution :

Il y a un résultat encore plus écologique quant à moi, moins dérangeant pour les résidents et surtout encore moins coûteux pour la SÉPAQ.

450

Les randonneurs pourraient amorcer la randonnée en stationnant leur véhicule au P-6 du lac Fraser, toujours sur la 220, et avoir accès immédiatement, à partir de la route 220, en face du stationnement P-6, à des chemins de randonnée qui sont déjà entretenus par quelques résidents qui se promènent dans le bois, et accessibles près du dépanneur qui est abandonné, qui est directement en face du P-6, comme vous le savez sûrement.

455

Ou encore, troisième solution possible :

Les visiteurs pourraient prendre la navette au P-6 et débarquer au coin du chemin des Bûcherons et de la route 220 pour amorcer leur randonnée. Une aire de débarquement pourrait y être aménagée, pas besoin de stationnement P-5, on fait juste débarquer les gens sur une aire de stationnement, puis ils amorcent immédiatement la marche dans le lac... pas dans le lac, mais (coupure sonore).

460

Ou encore... ça, c'était la troisième. Alors, maintenant, permettez-moi d'aborder l'aspect de sécurité tant pour les résidents que pour les visiteurs.

465

La SÉPAQ convoite d'utiliser le chemin privé des Bûcherons, chemin non entretenu, non sécuritaire quatre saisons par année, particulièrement l'hiver, c'est pire que pire.

470

Donc, non seulement cette route est non sécuritaire et dangereuse, mais l'utilisation d'un 4 x 4 est nécessaire, ce qui va, encore une fois, à l'encontre de la philosophie de la SÉPAQ, une fois de plus.

475 Aussi, comment assurer la protection des résidents et des terrains privés avec un stationnement de 100 véhicules ayant une possibilité, disons, de quatre personnes par véhicule, donc pour un total possible de 400 randonneurs? Ça fait beaucoup de monde dans une petite route.

480 Également, force est de reconnaître que cet aspect de non-sécurité s'applique aussi sur le chemin de la Rive, puisque ce chemin rejoint le chemin des Bûcherons par une immense pente qui descend, et bien sûr il faut la remonter. Le chemin est tellement dangereux qu'il est fermé l'hiver vu les risques élevés d'accidents. Mais certaines personnes téméraires s'essaient quand même. Nous en voyons beaucoup et elles sont prises pour plusieurs heures et à des frais très élevés avec les camions-remorques qui essaient de les sortir. Ça ne veut pas dire qu'ils réussissent.

485 Il faut dire que tous les appareils de navigation tels que Google, WAZE, et cetera, utilisés par les automobilistes en provenance de l'ouest et/ou du nord, suggèrent de prendre le chemin de la Rive, ce qui n'aide pas, bien sûr, avec la résultante que plusieurs automobilistes finissent dans le fossé, et ce, à toute heure de la journée, y compris la nuit.

490 De plus, le réseau de cellulaire étant pratiquement inexistant, tant sur le chemin des Bûcherons que sur celui du chemin de la Rive, la seule option pour les malheureux aventuriers est de cogner aux portes des résidents, qui plus est, le chemin de la Rive est privé à partir de l'adresse 135. En tout, il y a six propriétés qui sont non protégées et un seul résident permanent, moi-même.

495 Une des problématiques graves et sérieuses de l'utilisation de ce chemin par des automobilistes qui finiront dans le fossé – ça, c'est sûr – est qu'ils pourraient déposer des plaintes et réclamer des frais de dédommagement auprès du Ministère, car les chemins ne sont pas selon les normes.

500 Suggestions, elles sont très peu nombreuses malheureusement. La seule solution viable pour résoudre cette problématique et ce risque de plaintes des automobilistes pour la municipalité ou le gouvernement, mais surtout d'essayer de fermer l'accès de la Chaîne, de la Rive, aux randonneurs. Il faudrait absolument que ce soit fermé. Je ne sais pas de quelle façon on peut le faire, mais c'est à considérer.

En conclusion, j'appuie le projet d'agrandissement du parc, mais il faut absolument respecter l'environnement ainsi que les résidents à proximité.

510 Le projet mérite que son implantation soit planifiée dans son ensemble, en tenant compte des impacts qu'il causera à l'environnement, à sa faune unique, ainsi qu'à sa population locale, avec une vision de notre époque qui favorise la marche, en premier, ou le transport électrique et collectif, tout en respectant et en protégeant la faune des habitats naturels.

515 L'agrandissement d'un parc est un investissement à perpétuité, faisons-le correctement.

J'aimerais vous remercier pour votre écoute et j'espère que vous saurez protéger cet environnement pour tous les citoyens et les générations futures. Merci.

520 **LA COMMISSAIRE :**

525 Merci beaucoup, Madame Bourdon. J'aurais quelques questions. Je commencerais par une question de précision. Vous avez mentionné à la fin de votre présentation que pour vous, la solution pour le chemin de la Rive c'est de fermer le chemin. Je comprends bien que c'est en toute saison?

**Mme FRANCE BOURDON :**

530 Oui, oui, en toute saison : été, hiver, printemps et automne.

**LA COMMISSAIRE :**

Et ça, ça isolerait combien de... c'est sur quel tronçon, ça isolerait combien de propriétés?

535 **Mme FRANCE BOURDON :**

En fait, toutes les propriétés, parce que je le propose qu'il soit sur la 220, donc sur le bord, c'est entre... bien, c'est au coin de 220 puis le début du chemin des Bûcherons.

540

**LA COMMISSAIRE :**

D'accord. J'avais compris que c'était le chemin de la Rive.

545 **Mme FRANCE BOURDON :**

Non, non, chemin des Bûcherons. Ça se peut que je me sois trompée.

**LA COMMISSAIRE :**

550

O.K. On fermerait le chemin des Bûcherons?

**Mme FRANCE BOURDON :**

555

En fait, ça ne serait pas accessible aux gens. Les gens se stationneraient là ou partiraient de là.

**LA COMMISSAIRE :**

560

O.K. J'ai une autre question. Souvent, bon, vous n'êtes pas la première à aborder ce problème-là, entre autres de sécurité et de solutions alternatives. Est-ce que vous êtes vous-même une utilisatrice de ces sentiers-là dont vous parlez, qui existent déjà? Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur leur état, est-ce qu'ils sont très fréquentés?

565 **Mme FRANCE BOURDON :**

570

Non. Moi, je le fréquente. Non, c'est très rare que je rencontre quelqu'un, je dois avouer. Quand je rencontre des gens, c'est déjà arrivé, mais je vous dirais que ça fait peut-être deux ans que j'ai rencontré des gens. Et c'est des gens qui ont amorcé la démarche à partir de la 220 ou du chemin des Bûcherons.

**LA COMMISSAIRE :**

575 D'accord. Vous mentionnez dans votre mémoire, vous n'en avez pas parlé, mais vous mentionnez dans votre mémoire qu'il y a déjà des randonneurs qui se retrouvent à proximité de votre propriété puis qui vont au mont des Trois-Lacs. Est-ce que selon vous, c'est beaucoup de monde, peu de monde? Ces gens-là se stationnent où? Est-ce que ça cause déjà un certain inconfort pour les résidents de la Chaîne-des-Lacs?

580 **Mme FRANCE BOURDON :**

Bien, déjà, la semaine dernière, samedi ou dimanche, il y avait au moins six autos de stationnées dans le petit tournant, si on peut dire, parce que c'est un chemin privé, comme je le disais. Donc, il y a un petit tournant puis là, vous pouvez amorcer une marche également.

585

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, près du P-5, du futur P-5?

590 **Mme FRANCE BOURDON :**

Bien, en fait, c'est de l'autre côté, du côté du chemin de la Rive. Et il y avait au moins six, sept autos qui étaient là déjà, qui faisaient de la marche, qui ne me dérangent pas, parce qu'ils vont dans le bois, puis ça va relativement bien. C'est assez facile. On peut prendre la descente là.

595

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Et ça, c'est un achalandage, on va dire régulier, la fin de semaine?

600 **Mme FRANCE BOURDON :**

Oui, je dirais régulier, environ quatre, cinq voitures régulièrement.

**LA COMMISSAIRE :**

605

O.K. Bien, je vous remercie beaucoup, Madame Bourdon, pour votre présentation. Bon après-midi.

**Mme FRANCE BOURDON :**

610

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

615

Merci, Madame Bourdon, bon après-midi.

---

**M. LUC CAYER,  
Mme GENEVIÈVE GIASSON  
(DM35)**

620

**LE PRÉSIDENT :**

625

Nous sommes prêts pour une prochaine intervention de la part de Luc Cayer. Bonjour, Monsieur Cayer, bon après-midi. Vous avez 15 minutes pour votre présentation. Donc, à vous la parole.

**M. LUC CAYER :**

630

On va essayer. La plus grande difficulté, ça a été de se rendre avec les intempéries qu'il y a eu aujourd'hui, on se demandait même si on était pour être ici, mais en tout cas. On s'est rendu.

**LE PRÉSIDENT :**

635

Bien, tant mieux. J'espère que vous ne vous êtes pas mis en danger.

**M. LUC CAYER :**

640 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

645 Parfait. On vous écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

650 Au nom de la MRC du Val-Saint-François, je dépose aujourd'hui un mémoire qui rassemble les principaux facteurs du succès du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford sur notre territoire. Nous sommes emballés par le projet d'agrandissement du parc. Un chantier que nous suivons depuis près de 2006.

655 Notre territoire, la MRC, est un lieu de 1 413 kilomètres carrés qui regroupe 18 municipalités et est un lieu de résidence pour 32 500 habitants. La forêt occupe une grande place dans la MRC, tout près de 71 %. De culture innovante, la MRC du Val-Saint-François accorde beaucoup d'importance à son patrimoine naturel, en plus de miser sur son caractère ingénieux et sa volonté de développement.

660 Le projet d'agrandissement vient soutenir de manière directe les efforts de la MRC en termes de conservation de la biodiversité et de développement du potentiel récréotouristique du territoire, afin d'améliorer l'accessibilité du public aux plans d'eau et aux milieux naturels.

665 De plus, il est indéniable que le projet d'agrandissement rendrait des retombées économiques, non seulement pour les municipalités directement concernées, mais également celles situées en périphérie.

670 Par le dépôt de ce mémoire, la MRC du Val-Saint-François soulève toutefois plusieurs enjeux de nature environnementale qui méritent d'être considérés et traités avec diligence par le gouvernement afin d'assurer la protection de l'environnement sur notre territoire. Plus précisément, nous demandons au gouvernement de mettre en place un mécanisme de gestion

des plaintes et de prévention de la fréquentation non souhaitée chez les propriétaires privés en périphérie, d'ici la réalisation du projet.

675 De prendre connaissance des différents outils de planification et de gestion territoriale de la MRC afin de gérer le site visé par le projet d'agrandissement en cohérence des objectifs régionaux.

680 De s'engager à plusieurs niveaux afin de maintenir l'intégrité écologique des lieux visés par le projet, notamment, en matière de gestion de l'eau; de connectivité écologique; de gestion des sédiments; de gestion des anciens sites miniers; et de prévention des espèces exotiques envahissantes.

De protéger et mettre en valeur le potentiel archéologique aux abords du lac Montjoie.

685 Enfin, notre mémoire met également en lumière d'autres types de préoccupations tout aussi importantes pour la MRC du Val-Saint-François, bien que celles-ci ne soient pas spécifiquement liées à l'environnement. Par conséquent, nous demandons également au gouvernement :

- 690 • De mettre en place un mécanisme de collaboration, afin de permettre la consultation des parties prenantes tout au long de la concrétisation du projet et durant les opérations du parc.
- De faciliter une réelle collaboration avec la MRC afin de s'assurer que l'offre touristique du parc national soit complémentaire, cohérente et structurante pour la MRC, et avec l'ensemble de l'offre à développer et à mettre en valeur sur le reste du territoire.
- 695 • De s'arrimer avec la MRC du Val Saint-François dans le développement du réseau cyclable puisque des investissements majeurs sont en cours sur le territoire.
- De soutenir les intervenants régionaux et partenaires concernés par les opérations de secourisme et de sauveteurs en milieu isolé.
- 700 • De faciliter l'accès au parc pour les écoles et les garderies du territoire, afin d'inculquer à nos jeunes un attachement envers le patrimoine naturel du Val Saint-François et de semer en eux un intérêt envers la protection de l'environnement.

Merci.

705 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Cayer. Si vous permettez, j'aimerais échanger un peu avec vous. À la lecture de votre mémoire, puis vous êtes revenu aussi avec cette idée-là d'offre cohérente complémentaire, structurante pour le parc en regard de ce qui existe déjà dans la MRC, est-ce que vous avez des préoccupations concernant justement la complémentarité de l'offre avec celle que la SÉPAQ prévoit dans le futur agrandissement?

710 **M. LUC CAYER :**

715 En fait, nous on est, comme je disais dans le document, nous on a des plans de développement, je veux dire, en vélo puis tout ça. On voudrait qu'on soit consultés, qu'on soit un peu complémentaires à ce niveau-là. Je veux dire qu'on a des chemins actuellement en développement qui vont, si vous voulez, potentiellement relier le parc, parce qu'il est censé d'avoir, on nous dit, un volet cyclisme, puis on veut travailler ensemble. Donc, c'est important pour être complémentaires.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Justement, votre réponse s'ouvre à deux autres questions que nous avons de précision en fait. Vous avez évoqué les outils d'aménagement du territoire, les plans que vous aviez, est-ce qu'il y en a certains parmi lesquels vous aimeriez... qui sont les plus importants peut-être à retenir pour identifier la collaboration ou en fait, le travail en commun que vous pourriez faire avec le ministère et la SÉPAQ?

730 **M. LUC CAYER :**

Actuellement, nous, on a déposé des documents d'élaboration. J'en viens toujours à ma piste, ça a été fait, ça a été des projets qui ont été déposés. Donc, ça serait important qu'on tienne compte, parce que nous, on a tenu compte de certaines contraintes au niveau de l'aménagement en faisant ces pistes-là. Donc, ça serait bon, je veux dire, qu'on travaille en collaboration concernant l'aménagement pour qu'il y ait une continuité.

**LE PRÉSIDENT :**

740

Excellent. Puis justement, c'était la troisième précision ou question que je voulais vous poser par rapport à la collaboration. Pouvez-vous faire un état des relations ou des collaborations que vous avez actuellement avec le Ministère concernant le projet d'agrandissement, puis peut-être les projets que vous pourriez ou que vous avez en commun avec le Ministère?

745

**M. LUC CAYER :**

750

Bien, écoutez, c'est sûr que nous, on tient beaucoup à ce que la municipalité de Racine – mais je pense qu'ils sont venus vous déposer un mémoire, soit la « Porte d'entrée », je veux dire, ça, c'est un... mais actuellement, on travaille avec Racine pour développer, pour faire du développement dans la MRC, pour justement concrétiser le raccordement, si vous voulez, avec l'agrandissement du parc du Mont-Orford.

755

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

**LE PRÉSIDENT :**

760

Oui, oui, ça va, merci. Ça, vous ne l'avez pas évoqué nécessairement ici, mais on avait une question par rapport à la fréquentation des territoires qui actuellement sont des terres publiques. Puis dans votre mémoire, vous parlez d'une augmentation de la fréquentation des terres publiques qui sont en attente d'être désignées parc. Est-ce que vous avez, est-ce que des citoyens vous ont rapporté, en fait, une hausse de fréquentation? Est-ce que vous avez des informations à nous partager par rapport à la fréquentation des terres qui ont été acquises par le Ministère en attente du projet d'agrandissement?

765

**M. LUC CAYER :**

Moi, actuellement, je n'ai pas ces données-là. Je ne sais pas si mes consœurs...

770 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, si vous voulez répondre à la question, effectivement. Vous pouvez venir à la table à l'avant puis vous présenter, puis répondre à la question, si vous le voulez bien. On vous accueille avec plaisir.

775

Bonjour, ça va bien?

**Mme GENEVIÈVE GIASSON :**

780

Ça va bien. Geneviève Giasson, je suis la directrice générale de la MRC du Val-Saint-François.

785

On n'a pas nécessairement de cas directs qui nous ont été rapportés. Cependant, lors de la première audience que vous avez tenue, il y a plusieurs citoyens qui ont parlé de cet enjeu de la sécurité, surtout des citoyens riverains aux nouvelles limites du parc. Donc, ça nous semblait important de vous rapporter cet enjeu-là, surtout que là, il y a quand même une période qui va... quelques années, peut-être, avant que le territoire soit entièrement aménagé.

790

Donc, c'était une préoccupation évidemment qu'on tenait à soulever, parce qu'elle est réelle à notre avis. C'est très possible qu'il y ait des cas de cohabitation un petit peu plus difficile dans les prochaines années.

**LE PRÉSIDENT :**

795

Mais pas nécessairement de cas d'augmentation de la fréquentation de ces territoires-là?

**Mme GENEVIÈVE GIASSON :**

800

Pour l'instant, non, pas qui nous a été rapporté directement.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci beaucoup à vous deux. Merci, Madame Giasson, Monsieur Cayer. Je vous souhaite un bon après-midi. Soyez prudent sur la route.

805

**M. LUC CAYER :**

Merci beaucoup.

810

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, la commission va aller se reposer un petit peu, pendant une vingtaine de minutes. On va être de retour après avec les prochaines interventions. Je vous invite à en faire de même.

815

Je tiens à vous rappeler également que le registre est toujours disponible autant ici en salle pour les gens qui voudraient intervenir que ceux qui nous écoutent en ligne. Donc, je vous invite à vous y inscrire, si vous voulez intervenir de manière spontanée. Donc, à tout de suite.

820

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

825

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

830

**Mme MARIE BOIVIN, M. BERNARD LAMBERT  
(DM43)**

**LE PRÉSIDENT :**

835

Nous sommes prêts à reprendre nos travaux avec une prochaine intervention de la part de Marie Boivin. Vous pouvez vous installer. Si vous êtes accompagnée, je vous invite à présenter la personne qui vous accompagne. Vous avez 15 minutes pour votre présentation. Donc, on est là pour vous, on vous écoute.

840

**Mme MARIE BOIVIN :**

Merci beaucoup. Donc, Marie Boivin, mairesse de la municipalité d'Orford, accompagnée du directeur général, monsieur Lambert.

845

D'abord, je voulais souligner votre écoute, saluer l'écoute et toute l'attention que vous avez depuis le début des audiences vis-à-vis les citoyens, les associations locales et les gouvernements de proximité, si on peut utiliser cette expression-là, comme celui que je représente aujourd'hui.

850

Alors, non, je ne vous lirai pas notre mémoire, peut-être juste attirer votre attention sur trois enjeux importants, et quand même une bonne nouvelle, en fait la bonne nouvelle c'est vraiment l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Ça fait longtemps qu'on l'attend. Effectivement, il n'est pas parfait, ça a pris plusieurs années. À un moment donné, il faut arrêter les choses et puis...

855

Donc, c'est une excellente nouvelle quand on pense, en fait, la population puis les citoyens de plus en plus préoccupés par la crise climatique, et l'accessibilité de la nature, de la tranquillité dans la nature pour la santé mentale, la santé physique, la santé de la population. Alors, dans ce sens-là, on est très heureux et on salue le travail qui a été effectué.

860

865 L'enjeu, c'est peut-être plus l'atterrissage, en fait, parce que l'enjeu, c'est souvent les infrastructures d'accueil pour justement accueillir les gens pour fréquenter le parc. Et donc, en fait, c'est ça, c'est l'atterrissage, ce qu'on disait, c'est sur... pour les milieux habités. Parce qu'on sait, ici, à Orford, l'agrandissement va toucher les milieux habités. Aussi, les corridors fauniques, les grandes faunes, je pense qu'il y a un atterrissage qui se fait là aussi, et toute la fragilité des milieux humides.

870 Et bref, donc il y a cet amerrissage-là qui doit faire et avec sagesse, en fait, et avec beaucoup de précautions pour s'assurer que ça se fasse donc dans le respect et dans l'accueil, de préserver en fait la qualité de vie des citoyens et l'habitat... voilà.

875 Donc, les trois enjeux qu'on voulait soulever, le premier c'est plus au niveau des travaux, les deux tunnels qui sont prévus, donc l'enjeu de la grande 220. Donc, de travailler autour de cet axe routier là, c'est un défi de taille et il y a des solutions qui ont été amenées. C'est sûr que quand on va être rendus à la construction, c'est bien certain que déjà on est dans le concret.

880 Alors, lors de la construction de ces tunnels-là, définitivement – on a déjà goûté, la municipalité, à un mauvais jeu lors de grands chantiers, donc l'idée c'est vraiment de s'assurer, lorsque ça va se faire, de pouvoir limiter les impacts et, notamment, de pouvoir avoir un aller-retour, sans entrer dans le détail, mais que le MTQ, qui est des fois porté à travailler en vase clos, s'assure qu'on est arrimés pour que la circulation soit bien préservée.

885 L'autre enjeu, c'est le lac Brompton, le marais. En fait, il y a un débarcadère pour les embarcations légères qui est prévu. Donc, encore là, on est dans l'enjeu de l'aménagement du lieu et des services. Alors, plus il y a de services, plus il y a de monde... bon, c'est tout cet équilibre-là.

890 En fait, l'idée c'est vraiment... pour nous, ça nous apparaît risqué. Ça fait que c'est normal de le dire, on y va avec précaution. Alors, dans le fond, on sait qu'il y a des travaux qui ont été faits – vous connaissez la réalité probablement du lac Brompton avec les enjeux, les gros investissements qui ont été faits pour le myriophylle à épis. Donc, clair que l'accès, c'est ça le défi. Puis c'est comme, il faut trouver des solutions, qui ne sont peut-être pas celles-ci, en tout cas, la location de la tour.

895 On sait qu'il va y avoir une station de lavage non contrôlée. On sait que les stations de lavage non contrôlées ne sont pas justement contrôlées. Est-ce qu'on est dans l'illusion? Est-ce qu'on est vraiment dans quelque chose qui est documenté, qu'on peut, en fait, contrôler?

900 L'idée c'est de pouvoir contrôler l'impact des aménagements qui sont faits. Je sais qu'on peut projeter, mais je ne suis pas une spécialiste de ça, mais il me semble qu'il devrait y avoir moyen de documenter davantage l'ensemble, en fait, des installations, des infrastructures et des aménagements sur... bon.

905 Ça, on parle de la qualité de l'eau. Donc l'idée, c'est vraiment que l'accès en fait ne se fasse pas au détriment de la santé du lac. C'est une précaution, je ne sais pas. Est-ce qu'il y a des solutions qui pourront être amenées par le Ministère? Donc, on voulait vraiment le soulever à cet effet pour le marais du lac Brompton.

910 L'autre enjeu, bien, c'est le fameux stationnement à l'extrémité du chemin privé. C'est une bonne idée pour la municipalité, dans le sens que comme agrandissement du parc national, de donner accès aux joyaux qui sont là, de donner accès à la randonnée familiale, au mont Cathédral puis les Trois-Lacs. L'idée est bonne.

915 Don, c'est ça. Après ça, on arrive sur des enjeux. Vraiment, clairement, il y a l'enjeu de l'infrastructure. Ça, on pourrait vous en parler longtemps, on l'a nommé – on l'a échappé. Je pense que ça a été échappé dans le projet, ce n'est pas grave, mais donc, clairement, on ne peut pas aller de l'avant avec un service à l'emplacement qui a été prévu et dans la quantité d'espaces qui est là, et aussi, en tant que tel, pour le chemin privé qui est dans un état... particulièrement, ces temps-ci, ça adonne de même, mais bon, de façon générale, qui a beaucoup de problèmes d'entretien, de fonds.

925 Bref, c'est un chemin privé, on ne sait pas s'il y a des exemples ailleurs, pour les parcs nationaux, mais assurément, la municipalité d'Orford souhaite qu'il y ait des solutions qui soient trouvées pour faire en sorte que l'entretien du chemin, donc de façon générale, et aussi l'impact sur la population qui y vit – justement, ça adonne que le stationnement est comme à côté un peu des maisons, des propriétés qui y sont.

930 Donc, est-ce qu'il y a moyen de trouver un autre emplacement qui a moins d'impact  
directement sur les gens? Effectivement, il y a la question de la quantité d'espaces. Est-ce qu'on  
peut y aller mollo? Toujours dans la question de la précaution, d'y aller mollo pour qu'assurément  
on atteigne nos objectifs d'accessibilité, de pouvoir améliorer notre santé, comme population, et  
préserver la quiétude et la qualité de l'environnement, de la nature qui y est.

935 L'autre point, c'est la... non, c'est tout. Ce serait ces trois enjeux-là. Il y en avait d'autres  
qu'on a nommés. On trouve que c'est important dans le fond, on a tellement... c'est une  
plateforme intéressante pour rappeler certains sujets ou certains enjeux qu'on n'a pas pu régler  
avec le Ministère et puis de faire en sorte qu'on puisse aussi régler des petites choses.

940 Mais en fait, je vous dirais en conclusion que la municipalité d'Orford réitère son appui à  
l'agrandissement du parc national. Donc, on est confiants. Il y a des problèmes, on les a nommés  
clairement dans notre mémoire, et on est confiants, parce qu'on est des adultes, parce qu'on sait  
que donc, la concertation et la collaboration, quand même, est bonne avec nos partenaires. Donc,  
on est optimistes. Mais quand même, on souhaite vraiment que ça soit pris au sérieux, qu'on ne  
se retrouve pas dans des problèmes, après, au niveau de la municipalité – donc déjà, nous, les  
945 téléphones rentrent dans la municipalité.

950 Donc, on est confiants qu'on va trouver des solutions, puis définitivement, on est  
disponibles, le personnel, on est vraiment disponibles pour faire en sorte que les échanges  
puissent nous amener des solutions concrètes et de faire en sorte qu'on préserve un peu la  
qualité de vie et la qualité du projet.

**LA COMMISSAIRE :**

955 Merci beaucoup, Madame Boivin. J'aurais quelques questions. Vous avez terminé votre  
présentation en disant que les – dites-moi si j'ai bien compris, c'est ce qui est inscrit dans votre  
mémoire, comme préoccupations, ce sont des points particuliers dont vous avez discuté avec le  
ministère responsable, mais qui n'ont pas été réglés ou il y en a dans votre mémoire qui sont  
nouveaux?

960 **Mme MARIE BOIVIN :**

Non, c'est parce que j'avais un petit... je faisais un clin d'œil au chemin de la Concession à la fin, qu'effectivement, qui n'avait pas pu être réglé, qui avait déjà... bien, je laisserai monsieur Lambert en parler.

965

Mais pour le reste, c'est ça, on parle du chemin des Bûcherons. On ne l'a pas vu, en fait. Je pense que... moi, j'appelle ça échappé de part et d'autre. On avait vu qu'il y avait un accès puis, je veux dire, c'est sûr que c'est important, c'est secondaire, c'est la forêt... tu sais, l'agrandissement est fait en arrière-pays. Comment réussir à avoir une certaine accessibilité sans qu'il n'y ait, que ça ne devienne majeur, comme infrastructure, comme impact? Mais on n'a pas vu le nombre d'unités, on n'a pas vu l'emplacement, ça n'avait pas été étudié. Donc, non, on n'a pas de reproche à faire de ce côté-là, mutuellement.

970

**LA COMMISSAIRE :**

975

D'accord. Je voudrais revenir, vous avez dans votre mémoire une recommandation qui concerne le stationnement P-6, qui à l'heure actuelle n'est qu'un stationnement. Vous avez des inquiétudes par rapport à ce stationnement-là où les gens vont circuler de part et d'autre de la 220, pour retraverser un peu plus loin et tout ça.

980

Il y a une personne qui vous a précédée, qui nous a proposé aimablement un plan de mobilité durable où le stationnement P-6 devenait beaucoup plus qu'un simple parc à voitures, mais devenait une espèce de carrefour stratégique pour une mobilité, une offre de mobilité qui était beaucoup plus poussée.

985

Est-ce qu'à votre connaissance, dans votre municipalité ou au niveau de la MRC avec vos collègues des autres municipalités, il y a déjà une réflexion qui se fait en ce sens-là?

**Mme MARIE BOIVIN :**

990

Je pourrais dire que la réflexion – vous savez, le transport actif, c'est encore récent avec les moyens qu'on a, comme municipalité, comme MRC, on amorce. Juste pour vous dire, à la MRC

Memphrémagog, on est en train d'embaucher la première personne qui va s'occuper de ce dossier-là et, entre autres, du vélo.

995

Donc, on est loin, on est loin de... c'est une vision claire, on a des responsabilités, la municipalité. On a déjà, on est en projet de connectivité avec le parc. Mais pour ce qui est de toute la question de cette ampleur-là, moi, je n'ai pas sincèrement d'opinion. Je pense que c'est juste important d'avoir une vision. Moi, c'est quelque chose que je vois plus dans 15 ans, dans 20 ans, dans... qu'il est important de tout de suite agir pour l'avenir, mais c'est ça, ça ne fait pas partie de ma génération.

1000

**LA COMMISSAIRE :**

Puis peut-être une dernière question. C'est un point que vous n'avez pas abordé dans votre présentation, mais c'était dans votre mémoire, ça concerne les sauvetages et les contraintes que ça va imposer à votre municipalité en termes de formation de personnel, d'achat d'équipements et tout ça, puis bon, c'est quelque chose que vous craignez, d'y voir une augmentation, étant donné qu'il va y avoir plus de gens, il y a une paroi d'escalade.

1005

1010

Est-ce que vous en avez discuté avec le ministère responsable de cet enjeu-là? Puis pour le moment, les discussions se poursuivent ou vous avez déjà des avancées par rapport à ça?

**Mme MARIE BOIVIN :**

Pas des avancées très positives. Je vais laisser monsieur Lambert vous répondre.

1015

**M. BERNARD LAMBERT :**

Oui, écoutez, si vous permettez, je peux peut-être revenir un peu sur un point précédent, votre première interrogation. Dans le fond, vous demandez si parmi les problématiques qu'on a soulevées, s'il y en a là-dedans qui étaient réglées.

1020

Pour être honnête, nous, dans le fond, dans le cadre du processus d'audiences publiques, là on a revu collectivement le projet, et là, on a vu des inquiétudes.

1025

1030 Alors, on a rencontré des citoyens et on a rencontré aussi les gens de la SÉPAQ, du ministère de l'Environnement. On a partagé des éléments qui pouvaient nous inquiéter, mais on ne s'est pas rendu jusqu'à proposer des solutions.

Le mémoire de la municipalité le fait volontairement en soulevant des problématiques qui étaient perçues, mais on n'a pas voulu jouer au pseudo-expert puis commencer à proposer des solutions. Ça a été volontaire dans notre stratégie.

1035 Notre conclusion, on dit que la municipalité est prête à participer avec les décideurs pour la suite, pour collaborer et trouver des solutions aux différents éléments qui ont été soulevés dans le mémoire. Donc là, aujourd'hui, non, il n'y pas de point de régler. On n'a pas de solution à avancer, mais on veut faire partie de la solution qui va aider à trouver des alternatives à ce qui a été soulevé de notre côté. Donc, fin de la parenthèse pour le premier point.

1040 Pour le deuxième point, pour les sauvetages. Oui, on l'a mentionné, on l'a mentionné à la SÉPAQ et au ministère de l'Environnement. Ceux-ci, bien, nous redirigent probablement plus vers un autre ministère, le ministère de la Sécurité civile. Donc, on ne s'est pas rendu plus loin encore avec ce ministère-là. Ça va être fait dans un deuxième temps. C'est sûr que la municipalité ne veut pas abdiquer à ce niveau-là. Si jamais il faut faire front commun avec d'autres municipalités, on annonce nos couleurs, on va le faire assurément.

1050 On a déjà sorti, nous, le bilan du nombre d'heures que ça a représenté pour les interventions pour les sauvetages en montagne et notre inquiétude c'est que le territoire qui est visé, c'est un territoire qui comporte des risques; il n'y a pas rien que des sentiers pédestres. À partir du moment où on va aller au mont des Trois-Lacs, O.K., à partir du moment où on va aller au mont Cathédrale – le mont Cathédrale est sur la limite, mais il est peut-être un peu plus à Racine qu'à Orford, mais il est quand même sur la limite.

1055 Donc, on s'attend, nous, à ce qu'il y ait des interventions additionnelles qui soient faites, compte tenu du niveau de dangerosité des sites, avec la paroi d'escalade aussi. Donc, ça veut dire que nos pompiers vont être encore plus sollicités, même si on nous dit que l'accroissement pour ce secteur-là est de 100 000 personnes. Bien, on pense que nos interventions, on le voit avec le mont Chauve, habituellement c'est là que les blessures se créent, dans des parois, dans des secteurs plus escarpés que dans des secteurs plus plats.

1060

Puis par expérience, on sait très bien que les gens qui s'aventurent là ne sont pas toujours bien vêtus, ils ne sont pas toujours bien chaussés, ils se font prendre eux-mêmes par la réalité du territoire. Donc, on sait qu'on va avoir un accroissement d'interventions. On en est très convaincus.

1065

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Boivin, Monsieur Lambert, merci pour votre présentation, puis je vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Bon retour chez vous, je ne sais pas de quoi ça a l'air dehors.

1070

**Mme MARIE BOIVIN :**

On n'est pas loin, merci.

1075

**M. BERNARD LAMBERT :**

Non, on n'a pas long à faire, nous.

1080

**LA COMMISSAIRE :**

C'est vrai.

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Merci à vous deux, bon après-midi.

---

1090

**M. JEAN-GUY DÉPÔT (DM8)**

(par visioconférence)

**LE PRÉSIDENT :**

1095

La prochaine intervention se fera par vidéo. Donc, je vais appeler Jean-Guy Dépôt qui devrait se joindre à nous via la visioconférence. Donc bonjour, Monsieur Dépôt, si vous m'entendez, on vous souhaite la bienvenue.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1100

Bonjour, Monsieur Morissette, bonjour, Madame Paul. Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

1105

On vous entend très bien, Monsieur Dépôt. Vous avez 15 minutes, on vous écoute pour votre présentation.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1110

C'est ma treizième participation aux audiences du BAPE, mais c'est la première fois que je participe par vidéoconférence. Donc, je suis un peu nerveux. J'aimerais savoir si monsieur Pelletier a trouvé un moyen pour que la population de la MRC du Val-Saint-François puisse avoir un accès éventuellement au lac La Rouche.

1115

Parce que depuis longtemps, la municipalité de Racine souhaite que soit inclus dans le projet d'agrandissement du parc, le lac La Rouche, propriété des Placements Bombardier. Son utilisation pour les futurs visiteurs allégerait la pression sur les autres petits lacs, tels le lac Paul, le lac Miller ainsi que le lac Brais.

1120

Malheureusement, les négociations entre la famille Bombardier et le gouvernement avaient écarté le lac La Rouche du projet de parc national du Mont-Orford. Bref, ce lac est dans les limites du parc, mais il demeurerait privé, une grave injustice vis-à-vis tous les autres expropriés qui n'ont pas eu un tel privilège, et ça, ça me scandalise.

1125 Le projet d'agrandissement m'intéresse au plus haut point. J'ai toujours souhaité, depuis plus de 50 ans, voir le parc du Mont-Orford être agrandi, mais je déplore que ce ne soit fait que vers le nord. Pourquoi pas aussi vers l'ouest?

1130 La majorité des visiteurs arrivent dans les Cantons-de-l'Est de la région de Montréal. J'aurais aimé que l'on considère les terrains à flanc de montagne du Mont-Orford, mais du côté d'Eastman. C'est la porte d'entrée des Cantons-de-l'Est. Et actuellement, il y a des terrains là qui sont en développement, mais il ne serait plus possible d'y construire, parce que si la pente est plus de 30 %, la MRC, la municipalité va défendre la construction. Donc, on devrait profiter de cette occasion-là d'agrandir le parc du côté ouest.

1135 Ma principale préoccupation à l'égard du projet c'est que je souhaite avoir tout le lac La Rouche entièrement inclus dans le parc national du Mont-Orford, et être en plus démographiquement accessible à toute la population. Le garder privé, ça n'a pas aucun sens à mon avis.

1140 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « L'environnement et la qualité de vie... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « [...] la superficie du parc national du Mont-Orford. »**

1145 L'environnement et la qualité de vie des domiciliés et visiteurs seront sûrement améliorés. Le but de cet agrandissement, c'est d'assurer la conservation et la préservation de sa biodiversité. Aussi, mettre en valeur le territoire en le rendant accessible à la population à des fins récréatives et éducatives, c'est donner suite à la volonté exprimée en 2006 par monsieur Claude Béchard, d'agrandir de façon significative la superficie du parc national du Mont-Orford.

1150 Ce projet est certainement fort acceptable dans le milieu, malgré certains commentaires que j'ai entendus.

1155 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « À l'heure actuelle, un peu moins de 14 % du territoire... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : [...] conseiller municipal au canton D'Orford. »**

1160 À l'époque, on siégeait dans la salle David sur le Chemin de l'Érablière situé juste au pied d'une belle grosse montagne. Curieux, j'avais demandé au secrétaire-trésorier : « À qui appartient cette magnifique montagne? » Il m'a répondu : « Ça appartient à monsieur Berthelet, un homme âgé qui demeure aux États-Unis. » Là-bas, il avait anglicisé son nom qui était devenu « Bartlet ».

1165 Le 29 octobre 73, j'ai été candidat libéral dans le comté de Lafontaine contre le directeur de l'organisation du PQ, monsieur Marcel Léger. J'ai été défait par plus de 1 000 voix. J'avais eu l'occasion de rencontrer monsieur Bourassa plusieurs fois, puis je n'ai pas manqué mon coup pour lui dire : « La belle montagne que j'ai dans le canton d'Orford où je suis conseiller, elle devrait devenir dans le parc. »

1170 Et à ma grande satisfaction, elle est devenue le mont Chauve. La plus belle montagne que nous avons dans le canton d'Orford, une partie importante de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, en 1979, jusqu'à la route 220, et je suis encore très heureux et fier de ma démarche auprès de monsieur Bourassa, et encore plus du résultat.

1175 Ma position quant à l'autorisation ou non au projet. Oui, selon moi ce projet doit être autorisé le plus rapidement possible. À la lecture de mon mémoire, vous constaterez que je m'intéresse beaucoup au lac La Rouche, car il est situé à environ 1.2 kilomètre au nord du lac Bowker, où mes parents ont acquis un immense terrain le 24 juin en 1941 – je n'étais pas encore né – soit à 1.5 mile par 200 pieds de profondeur sur la rive ouest du lac Bowker, un magnifique réservoir d'eau potable que je protège depuis 1963, alors que mon père m'a vendu à... j'avais 22 ans, un terrain sur la rive pour 1 \$ dans le temps.

1180 Au printemps 1969, j'ai fait adopter le *Règlement 140* par les élus du canton d'Orford. Ce règlement, heureusement, oblige tous les propriétaires à avoir une fosse septique et un champ d'épuration pour disposer de leurs eaux usées. Ça a mis fin aux puisards.

1185 Rappelons que depuis 1970, la municipalité de Bonsecours, Lawrenceville, Valcourt ville, Valcourt canton, et plus récemment Racine, sont approvisionnées en eau potable à partir du lac Bowker. La prise d'eau de 16 pouces est juste en face de ma maison, il y a même une borne d'arpenteur sur ma terrasse pour en indiquer le début.

1190

1195

Étant un peu privilégié, je demeure sur la rive ouest du lac Bowker et j'aime beaucoup pouvoir me baigner, tous les jours à 10 heures et à 15 heures. Ça peut paraître drôle de dire ça, mais lorsque la température de l'eau est à 20 degrés Celsius, le lac Bowker et le lac La Rouche sont sur un même plan. Voilà pourquoi je suis si en faveur que ce magnifique lac soit inclus entièrement dans le parc national du Mont-Orford.

1200

Aussi, la population de la MRC de Val Saint-François et des visiteurs pourront eux aussi aller s'y baigner dans le futur. Cette utilisation sera beaucoup plus importante et utile que les tests des motomarines de BRP, ayant une puissance de 300 chevaux. C'est ridicule sur un petit lac.

1205

Tenant compte des changements climatiques, il faut prévoir qu'à l'avenir on aura, durant la saison d'été, des périodes de très grande chaleur. À ma connaissance, dans les municipalités de Racine, Valcourt, Lawrenceville, Bonsecours, Melbourne et Richmond il n'y pas, malheureusement, de piscine publique municipale pour accommoder les citoyens, des piscines extérieures. Il y en a une à Windsor, au complexe sportif Tournesol.

1210

Ceci démontre clairement pourquoi l'accessibilité au lac La Rouche est si nécessaire. La population serait très heureuse de pouvoir aller s'y baigner et y faire des activités non polluantes telles que canot, kayak, planche à pagaie. Selon moi, c'est devenu une nécessité absolue. Je vous implore au plus haut point de bien négocier pour que le magnifique lac La Rouche devienne une propriété publique située complètement dans les limites du parc national du Mont-Orford. Un endroit où on pourra se baigner en pleine nature.

1215

Depuis mon adolescence je suis instructeur à la Croix-Rouge et j'aime me baigner et je suis en... je suis instructeur en natation, excusez, en pleine nature, et ex-nageur de longues distances. Ça peut faire drôle que je vous dise ça, mais c'est pour vous démontrer comment j'aime me baigner. C'est le plus beau sport pour la santé et j'ai toujours été un amant de la nature et de la natation.

1220

J'ai fait le tour du lac Bowker à 14 ans, en 1955, en neuf heures et demie. En 1956 j'ai participé à 15 ans à la traversée du Lac-Saint-Jean. Malheureusement, à cause d'une énorme tempête de vent, personne n'a réussi à le traverser de Péribonka à Roberval. À mon âge, j'aurai 82 ans le 27 juin prochain, je préfère de beaucoup me baigner dans un beau lac propre que dans une piscine.

1225

À l'été 2023 nous irons, Pierre et moi, nous baigner au lac La Rouche en passant par-dessus le barrage. Ainsi, éventuellement, toute la population nous y accompagnera. Il n'y aura plus de place pour les motomarines de BRP.

1230

Parce que l'enjeu principal de cette consultation est selon moi l'inclusion totale du lac La Rouche dans les futures limites du parc national agrandi. Vous comprendrez pourquoi j'y consacre avec joie presque tout mon mémoire.

1235

Considérant que les négociations avec la famille Bombardier ont eu lieu il y a plus de 10 ans, sous le gouvernement de monsieur Philippe Couillard, je demande qu'une nouvelle consultation par le présent gouvernement, monsieur François Legault, soit lancée le plus tôt possible, cela auprès des placements Bombardier plus précisément monsieur André Bombardier, premier actionnaire, madame Jeanine Bombardier, deuxième actionnaire, madame Claire Bombardier, troisième actionnaire, pour que rapidement ce magnifique petit lac soit inclus dans le futur Mont-Orford agrandi.

1240

Je connais très bien ce très beau plan d'eau. À quelques occasions nous y sommes allés, mon épouse Lucille et mon héritier Pierre en ski de fond. On a pique-niqué. J'ai déjà mangé mon lunch sur la galerie du premier petit chalet de feu Joseph-Armand Bombardier situé sur une petite île au milieu du lac.

1245

De toute façon, BRP ne devrait plus avoir la permission de faire des essais de leurs motomarines qui font beaucoup trop de bruit et qui émettent des rejets d'essence fort polluants. En 2023, on n'a pas le droit de permettre de faire ça à l'intérieur des limites d'un beau grand parc national. À l'exemple de leur concurrent, Taiga Motors, fabricant de la toute nouvelle motomarine électrique ORCA, BRP devrait faire ses essais sur un plan d'eau beaucoup plus long, soit la rivière Richelieu, à la marina du groupe Thomas marine, précisément à Saint-Charles-sur-Richelieu. Cet endroit serait beaucoup plus propice pour faire des essais de motomarines.

1250

1255

En terminant, on devrait savoir, d'ici la fin du mois de mars, s'il est possible d'avoir une porte d'entrée sur le barrage du lac La Rouche, ceci pour les visiteurs du parc national, et je souhaite ardemment, et rappelle que le lac serait alors accessible à tout amateur de natation comme moi. Cela va devenir très gênant et quasi impossible pour BRP de tester ses motomarines sur le lac rempli d'embarcations non motorisées.

1260

Bref, ce qui me réjouirait le plus, serait qu'un jour prochain, la famille Bombardier, propriétaire des Placements Bombardier comprenne le gros bon sens et cède tout le lac La Rouche au parc national du Mont-Orford. Assi bien le faire dès maintenant. Sinon, je demande que l'on procède à l'expropriation du lac La Rouche, comme on l'a fait pour de nombreux autres expropriés. Il faut être honnêtes, il faut traiter tout le monde sur le même pied.

1265

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1270

Merci beaucoup, Monsieur Dépôt, pour votre intervention et d'avoir partagé aussi avec la commission vos exploits de natation, c'est apprécié.

1275

Si vous permettez, j'aimerais échanger un peu avec vous. Bon, évidemment le sujet de prédilection que vous avez amené devant la commission étant le lac La Rouche, vous l'avez mentionné puis à la lecture de votre mémoire aussi, vous avez évoqué que les dernières négociations dataient d'il y a plus de 10 ans par rapport au lac La Rouche.

1280

Est-ce qu'à votre connaissance ou avec votre connaissance du dossier, aujourd'hui, en 2023, est-ce qu'il y a des nouveaux arguments qui auraient été portés à votre connaissance qui permettraient de rouvrir les négociations sur des nouvelles bases pour éventuellement, comme vous le proposez, inclure le lac La Rouche dans le projet d'agrandissement du parc national?

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1285

Oui. Récemment, j'apprenais que les motomarines fabriquées par Bombardier sont encore à essence. Ils n'en ont pas encore électriques, comme leur concurrent. C'est alimenté par un moteur de 300 chevaux. C'est extrêmement puissant, beaucoup trop puissant pour un lac grand comme le lac La Rouche. Exemple, au lac Fraser, le maximum force de moteur c'est 9.9, vous voyez la différence? Donc, c'est un non-sens d'avoir encore des motomarines si puissantes sur le lac La Rouche.

1290

De plus, j'apprenais dans des documents qu'on a eus sur le site du BAPE, que le lac n'est pas navigable. Dites-moi donc qu'est-ce qu'ils font là ces motomarines-là si le lac est non

1295 navigable? Est-ce que je vais devoir demander à la Gendarmerie Royale du Canada de faire  
respecter le fait que ce lac n'est pas navigable? Donc, bref, les motomarines de Bombardier n'ont  
plus affaire là. Et ce serait, comme je l'ai mentionné tantôt, ce serait beaucoup plus utile que le lac  
soit accessible à la population et que les gens puissent aller se baigner, comme ils viennent en  
très grand nombre, exemple, au lac Fraser.

1300 J'ai eu l'occasion de passer au lac Fraser depuis que c'est accessible. Les fins de semaine,  
là, c'est rempli. Le stationnement est complètement plein et déborde même sur le stationnement  
du dépanneur en face, sur la route 220. Donc, il y a une demande énorme pour que les gens  
puissent aller se baigner. Puis moi, qui est un nageur, un amateur de la nature, bien, je souhaiterais  
que mes compatriotes de la MRC du Val-Saint-François et tous ceux qui viennent en touristes  
puissent avoir accès pour aller se baigner dans les lacs que j'ai nommés tantôt.

1305

**LE PRÉSIDENT :**

1310 Merci beaucoup de cette précision, ou de cette réponse, plutôt. Un deuxième point que  
vous avez abordé dans votre présentation, mais on le lit aussi dans votre mémoire, vous parlez  
de terrains à l'ouest dans la municipalité d'Eastman qui pourraient être intégrés dans peut-être  
une phase 2 ou dans le futur projet d'agrandissement.

1315 Est-ce que vous pouvez développer un peu sur ces terrains-là? Vous avez parlé des  
terrains qui seraient interdits au développement à cause de la pente qui est trop élevée, est-ce  
que vous pouvez élaborer ou apporter plus de précisions par rapport au terrain que vous voyez à  
inclure dans le parc national?

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1320 Bien, ça va un peu avec ce que d'autres personnes ont parlé avant moi. Les organismes qui  
ont identifié même des endroits précis sur le flanc ouest, qui devraient être ajoutés à  
l'agrandissement du parc Orford.

1325 Il faut que vous compreniez qu'il y a quelques mois, il y a eu des travaux de faits sur le flanc  
est d'une montagne près du lac Memphrémagog. Ils voulaient couper le roc pour pouvoir y faire  
un chemin et pouvoir construire. Et ça, ça a fait un scandale en région, et ça s'est même rendu à

1330 l'Assemblée nationale. Et là, la MRC et les municipalités de la MRC Memphrémagog ont compris qu'il fallait être plus précis, plus sévère avec les permis de construction, pour éviter ce genre de projet sans bon sens. Et c'est à partir de là que maintenant, dès que la pente est plus de 30 %, c'est défendu d'avoir de la construction.

1335 Donc, le jeune qui est propriétaire de Vertendre, il se voit proche de la faillite, parce qu'il ne pourra plus construire dans les magnifiques terrains qu'il possède encore et qui ont plus que 30 %. Moi, je considère que ça serait quasiment une bonne chose de lui rendre service et de prendre ces terrains-là puis les rajouter à l'agrandissement du parc.

**LE PRÉSIDENT :**

1340 C'est très clair, Monsieur Dépôt, merci beaucoup pour vos réponses, votre intervention, puis je vous souhaite une belle fin d'après-midi. Merci beaucoup.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1345 Merci.

---

**Mme SYLVIE DRAINVILLE**  
(par visioconférence)

1350 **LE PRÉSIDENT :**

1355 On va poursuivre en mode virtuel, donc à distance nous avons une prochaine intervention et toujours par vidéo de la part de Sylvie Drainville. Donc, Sylvie Drainville devrait se joindre à nous sous peu. Bonjour, Madame Drainville, si vous m'entendez.

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

1360 Là, vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous entends très bien, on vous voit et on est là pour vous. On vous écoute. Vous avez 15 minutes pour vous exprimer.

1365

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

15 minutes? Je vais essayer de ne pas faire comme monsieur Dépôt. Donc, bonjour. Mon nom est Sylvie Drainville. Moi, ce qui me concerne, j'habite Orford depuis 2005.

1370

Dernièrement, au centre d'information du lac Stukely, on m'a dit que l'agrandissement du parc, ça prendrait un bon 10 ans avant que ça soit terminé. Donc, comme on ne le sait pas vraiment encore, en attendant, on peut peut-être penser que les résidents actuels vont vivre un petit peu plus les inconvénients de la construction que du plaisir, peut-être, que ça va apporter.

1375

Au niveau de la SÉPAQ et pour les résidents actuels, pourquoi ne pas vous occuper maintenant de ce qui est en attente depuis trop longtemps? Par exemple, dans le plan d'agrandissement, vous prévoyez un sentier dans le secteur chemin Bûcheron, Fraser, de la Rive, Simard, vous prévoyez un nouveau sentier. Il est prévu des sentiers de marche, d'équitation et d'autres activités, mais il n'y a rien de prévu, en tout cas, je n'ai rien vu, pour ce qui est des vélos standards et des vélos à assistance électrique.

1380

Donc, vous savez que les vélos à assistance électrique, de plus en plus de gens en ont. Orford en fait même la location, la municipalité, et ça nous permet de nous déplacer beaucoup plus loin. Donc, ça devient un moyen de transport très, très, très pratique pour les résidents actuels.

1385

Donc, actuellement, il n'y a rien en partant, mettons, du secteur Jouvence, pour se rendre, disons, à la municipalité ou au lac Stukely. Il n'y a rien de vraiment conçu puis vous, dans le plan, bien, vous n'en prévoyez pas non plus. Donc, ça prendrait vraiment comme un sentier comme la Cavalière pour pouvoir se déplacer soit à pied, soit à vélo, vélo électrique, mais pas seulement de vélo de montagne.

1390

1395

Actuellement, les résidents du secteur de Jouvence puis de lac Simoneau, Bowker par exemple, pour se rendre au camping Stukely ou au village d'Orford, il faut faire plus ou moins 10 kilomètres, 12 kilomètres sur la 220, route à 90 kilomètres/heure où les gens roulent plus 110, 120, et que dire des nombreux camions de construction qui... qu'on reçoit toutes sortes de déchets.

1400

Donc, moi-même, je fais du vélo depuis toujours, je suis inquiète quand je roule mon 10-12 kilomètres de chez nous pour aller me rendre au camping Fraser pour pouvoir accéder à un sentier.

1405

Il y a une dizaine d'années... puis c'est ça. Puis en plus, moi, la fin de semaine, je vois des parents avec des enfants en arrière en vélo, on peut penser qu'on pédale sur un deux pieds d'accotement puis les voitures passent.

1410

Il y a une dizaine d'années, dans le secteur Jouvence, il y avait un sentier, le sentier 14 que la SÉPAQ connaît très bien. Ce sentier-là, on pouvait le prendre puis on se rendait à vélo, non pas vélo de montagne, on se rendait à Stukely aisément. Aujourd'hui, le sentier 14 a été... je ne sais plus depuis combien de temps, ça fait au moins 10 ans qu'il est fermé. Il a été négligé, puis de petites réparations à petites réparations, et ça fait que maintenant, il a besoin de travaux majeurs pour devenir accessibles comme avant aux vélos ordinaires.

1415

Donc, maintenant, c'est seulement les vélos de montagne qui peuvent l'utiliser, et le ski de fond l'hiver. Donc, ce sentier existe déjà. Et ce qu'on m'a dit aussi à la SÉPAQ dernièrement, on me dit que chaque année, il y a une demande de subvention qui est faite pour réparer ce sentier-là, puis à chaque année elle a été refusée depuis de nombreuses années, et que cette année, il faisait une demande, non pas de réparation courante, je pourrais dire comme ça, mais que là, c'était rendu que c'était un besoin de travaux majeurs, parce qu'il avait été trop longtemps négligé.

1420

1425

Donc, est-ce qu'on ne pourrait pas, pour les résidents actuels, assurer au moins qu'il y ait un lien sécuritaire, qui n'est pas de rouler sur la 220, pour les familles, pour quiconque a un vélo ordinaire ou un vélo électrique ou veut le marcher, que ce lien soit définitivement réparé une fois pour toutes. Parce que moi, je prends ma passe chaque année puis je demande chaque année puis on dit : bien, ce n'est pas cette année encore. Qu'est-ce que ça va prendre, on ne le sait pas.

1430 Donc là, ce serait une bonne raison pour en profiter maintenant, pour que ça soit disponible maintenant, on fait des travaux. Puis moi, je pense que ça serait vraiment pertinent de faire un sentier du type de la Cavalière, donc large, pousse-pousse, carrosse, vélo, vélo de montagne, vélo, toutes sortes de vélos.

1435 Donc ça, c'était le point important que j'aimerais mettre en évidence, comme on ne sait pas, le projet, ça va être quoi finalement, puis ça va être quand. Le temps passe, donc ce serait une bonne chose à faire de pousser là-dessus.

Je ne sais pas s'il me reste du temps, un petit peu?

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Ah oui, oui, il vous reste du temps, ne vous inquiétez pas. Je vous avertirai en temps et lieu, mais avez encore amplement de temps.

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

1445 Donc, s'il vous plaît, un sentier pour nous éviter de rouler... parce qu'il y a de plus en plus de gens en plus dans les environs qui se construisent. Ça fait que c'est comme, c'est un non-sens de rouler sur la 220, il va se passer de quoi à un moment donné, c'est évident.

1450 Aussi, ce que je voulais vous parler. Je ne sais pas si j'avais une feuille pour ça, mais je vais y aller avec... sûrement, quelqu'un en a déjà parlé, mais comme je n'ai pas pu tout lire qu'est-ce qui existe, les stations de nettoyage pour les embarcations. Dans votre nouveau plan, vous parlez justement peut-être de donner l'accès à un bord de l'eau, ce n'est pas clair encore, mais c'est comme un peu dans le portrait.

1455 Moi, j'habite le secteur chemin Simard, Osmondes, Simoneau, de la Rive et le lac Simoneau qui est là, je suis entre le lac Bowker et le lac Simoneau. Donc, le lac Simoneau actuellement, nous, quand on a acheté le terrain ici sur des Osmondes, on a un accès notarié. Donc, un accès notarié, on n'est pas tout seul à avoir ça. Tout le monde qui habite ici, Simard, de la Rive, tout le monde, je pense que tout le monde a un accès notarié, puis il y a encore même

1460

des terrains à vendre sur Simoneau au coin de Simard, c'est écrit « À vendre, terrain, accès notarié ».

1465 Donc, c'est sûr qu'il va y avoir plus de monde qui vont vouloir accéder au plan d'eau avec des embarcations, que ce soit ponton, que ce soit kayak, et actuellement, nous, notre accès notarié, c'est sur un terrain qui appartient à un privé, puis c'est un accès. On n'a pas le droit de laisser notre kayak là. On n'a pas le droit d'aller faire un pique-nique là. Donc, c'est vraiment pour accéder, on rentre, on sort, on s'en va chez nous.

1470 Donc, moi quand je regarde ça, la quantité de gens, c'est exponentiel, qui ont accès à des points d'eau maintenant, ou qui n'ont pas accès, mais qui prennent l'accès. Est-ce qu'Orford, SÉPAQ, ne devrait pas englober tous les lacs qui sont navigables, que ce soit avec petites embarcations ou planches à pagaie, de faire maintenant l'installation de stations de nettoyage des embarcations, maintenant? C'est déjà trop tard.

1475 Parce que je vous donne un exemple, quand j'habitais au lac Fraser en 2005, on avait une plage de sable, l'eau était très, très claire, on enlevait les plantes envahissantes tout de suite au fur et à mesure que ça poussait. Puis vers la fin, quand on est parti en 2017, les roches commençaient à être visqueuses, il commençait à y avoir des plantes envahissantes. Il y avait des sangsues, même, qu'il n'y avait pas avant. Donc, la détérioration était importante. Puis à ce moment-là, j'avais fait même la remarque à madame Marchand à l'époque, puis bon, madame Marchand disait : bien, il faut faire confiance aux citoyens, les gens... mais non, on ne peut pas faire juste confiance aux gens. Il faut éduquer.

1485 Vous avez un volet important qui s'ajoute dans le nouveau parc, c'est important, mais il faut toujours penser que le volet éducation, c'est les gens curieux qui veulent s'instruire, qui veulent savoir, puis qui veulent respecter, la plupart du temps, qui assistent à ces formations-là que vous donnez à la SÉPAQ. Puis les gens qui pensent toujours que ce n'est pas pour eux, bien, c'est ces gens-là qu'il faut atteindre, puis on ne réussit pas à les atteindre comme il faut avec l'éducation, il faut intervenir physiquement.

1490 Puis je termine juste en disant qu'au lac Fraser, à ce même moment-là où je commençais à constater qu'il y avait des changements dans la qualité de l'eau, il y a une île au centre du lac

1495

Fraser, une île, une petite île de nidification des huards. Puis moi, je me battais pour ne pas que les gens qui louent des embarcations viennent pique-niquer sur l'île en famille.

1500

Donc, à ce moment-là, il y a une plaque qui a été vissée sur une roche « Ne pas débarquer », mais constamment j'allais rejoindre des personnes puis dire : « Vous n'avez pas lu? – Oui, mais on ne pensait pas que ça dérangeait si on venait juste luncher. »

1505

Donc, quand on est arrivé au lac Fraser, il y avait un employé du camping, puis je termine avec ça, qui faisait sa ronde en chaloupe. Quand il voyait quelqu'un qui s'en allait débarquer avec son pédalo sur l'île, il y allait, il sifflait. Puis à un moment donné, il n'y avait plus personne qui intervenait pour rien. Puis j'ai posé la question encore à la SÉPAQ, puis on m'a dit : bien, ce n'est pas vraiment nécessaire, puis s'il y a quelque chose, appelez le surveillant qui est au Memphrémagog. Le surveillant au Memphrémagog, il ne se déplacera pas sur son gros bateau pour venir sur le lac Fraser.

1510

Donc, il y avait un petit surveillant qui faisait sa *run*, puis ça fonctionnait, il n'y a personne qui allait sur l'île, et il empêchait les gens qui, mettons qui commençaient à nager trop loin, sans veste de flottaison puis tout ça, il intervenait puis ça fonctionnait, mais ça s'est arrêté.

1515

Donc, avec de plus en plus de gens, ce serait peut-être une bonne idée de revenir avec un surveillant qui fait sa *run*, peut-être pas avec un moteur à essence, un petit moteur électrique puis un sifflet, ça fait le travail.

C'est ça, merci.

**LA COMMISSAIRE :**

1520

Merci, Madame Drainville. Si vous permettez, j'aimerais ça échanger avec vous sur d'abord le premier point que vous avez évoqué, la piste cyclable. Là, évidemment, je connais beaucoup moins bien que vous le secteur, ça fait qu'expliquez-moi clairement, vous mentionnez le fait que vous utilisiez une piste cyclable qui maintenant n'est plus praticable puis ça fait déjà un bon nombre d'années.

1525

Est-ce que tout ça est dans les limites du parc actuel ou ça toucherait aussi la zone qui est projetée pour l'agrandissement?

1530 **Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

1535 Bien, en fait, actuellement, ce sentier-là existe. On le prend par le chemin de Jouvence pour aller à l'auberge Jouvence. Je pense que les terrains, puis la partie de la SÉPAQ qui est à Jouvence est gérée par Jouvence, je ne suis pas sûre, mais il y a comme quelque chose à ce niveau-là, mais ça appartient à SÉPAQ. Quand on prend notre passe, notre « memberat », c'est un sentier qui était disponible avant.

1540 Donc, moi, je me rendais à ce moment-là, et même il y avait un stationnement à Jouvence, ils permettaient de stationner. On pouvait même stationner notre voiture puis arriver avec les vélos puis prendre le sentier 14, puis se rendre au lac Stukely. Donc, c'est ce sentier-là qui appartient à SÉPAQ, puis comme on me dit à la SÉPAQ, à chaque année on demande une subvention, mais elle est tout le temps refusée. Ça, c'est le personnel qui m'a dit à l'accueil de Stukely, qui me répète tout le temps ça.

1545 Donc, c'est un sentier qui existe déjà. Je ne sais pas son état, moi-même l'année passée j'essayais encore d'y aller, puis à un moment donné, je ne pouvais plus rouler, parce que c'était trop abrupt, c'était brisé. Donc, c'est un sentier que j'ai déjà fait, que j'ai déjà marché aussi en 2006, en 2007. Donc, il y a un tracé en quelque part, mais par rapport à ce qu'on m'a dit cette année, on m'a dit qu'il a trop été laissé aller, donc il a besoin de travaux majeurs.

1550 Mais pensez-vous que ça serait logique qu'il soit réanimé maintenant, pour nous maintenant, vu qu'il n'y a rien de prévu de sentier dans le nouvel agrandissement? C'est marche, c'est équitation ou je ne sais pas quoi, mais il n'y a pas de vélos normaux qui vont pouvoir rouler là. Puis si vous connaissez la Cavalière ou si vous ne la connaissez pas, empressez-vous d'aller  
1555 faire un tour là. C'est un sentier qui est large, en poussière de roche, qui est dur, qui est toujours beau puis qui est accessible pour plein de gens.

**LA COMMISSAIRE :**

1560 D'accord, je comprends mieux. Donc, votre point, c'est en attendant que le concept d'aménagement qui s'échelonne sur 10 ans soit mis en place, ne pas attendre pour revenir à l'intérieur des limites du parc actuel puis peut-être apporter des améliorations.

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

1565 Bien, c'est parce que comme il n'y a rien de proposé pour des vélos standards, bien, je me dis, pourquoi on ne prend pas la 14 qui est là puis qui demande juste à être réanimée.

**LA COMMISSAIRE :**

1570 D'accord, parfait. Je veux revenir aussi sur...

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

1575 J'ai 59 ans, ce n'est pas à 70, là. C'est une question de temps.

**LA COMMISSAIRE :**

1580 Je veux revenir sur les stations de lavage, je veux être sûre de bien comprendre. Vous mentionnez votre accès notarié, donc qui est hors des limites du parc. Mais est-ce que j'ai bien compris que vous demandez que la SÉPAQ ou le ministère responsable implante des stations de lavage sur les lacs qui vous entourent et qui ne sont pas dans le parc pour s'assurer qu'il y ait un contrôle au niveau des espèces exotiques envahissantes?

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

1585 Bien, c'est-à-dire que comme vous allez côtoyer les berges du lac Simoneau avec le potentiel stationnement que vous avez prévu, donc vous êtes à distance de marche, vous le voyez le lac Simoneau. Je ne sais pas si j'ai dit Fraser, mais le lac Simoneau.

1590

1595

Donc, ce lac-là, c'est sûr que si vous amenez plein de monde ici, ils vont vouloir aller sur le lac, même s'ils ont le droit, qu'ils n'ont pas droit. Puis même ici, il y a un petit lac privé, c'est une ancienne mine, sur le chemin des Osmondes, il n'y a personne qui voit ça de la rue. Bien, on voit couramment des voitures se promener avec un kayak sur le toit puis même moi, j'ai une planche qui est là avec un kayak, puis il y a des gens qui s'en sont servis, tu sais. Donc, les gens cherchent des points d'eau puis il n'y a rien qui va les arrêter.

1600

Donc, ce lac Simoneau là, si on amène des nouveaux clients SÉPAQ, puis que vous avez peut-être fait miroiter d'une possibilité de s'arrêter sur le lac, bien, il y a du monde qui vont vouloir aller se baigner, qui vont descendre leur planche. Donc, ça ne devrait pas être systématiquement dans... même, je parle SÉPAQ, municipalité, tu sais, c'est villégiature, ces lacs. On est SÉPAQ, municipalité, citoyens, on veut préserver les lacs.

1605

Donc, il me semble que ça devrait... comme des poubelles aux coins des rues, comme on avait un temps. C'est comme une nécessité, puis savoir comment le faire. Parce que tu sais, si tu nettoies ton kayak puis que les eaux ruissellent dans le lac, bien là, ça ne sert pas à grand-chose. Mais il n'y a pas de surveillance, je crois, pour ça.

1610

**LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup, Madame Drainville, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

1615

**Mme SYLVIE DRAINVILLE :**

Merci.

1620

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Drainville, bon après-midi.

---

1625

**Mme ZOÉ HARDWIG**

**LE PRÉSIDENT :**

1630

Écoutez, j'ai laissé le registre ouvert pendant toute la séance, il y a des gens qui ont profité de cette ouverture-là pour s'y inscrire, mais maintenant, on approche de la fin, donc je vais fermer le registre, puis je vais aussi appeler quelqu'un qui est maintenant prêt à présenter, c'est Zoé Hardwig. Donc, allo, Zoé, je t'invite à t'asseoir, tu es accompagnée, tu peux nous dire qui t'accompagne?

1635

**Mme ZOÉ HARDWIG :**

C'est mon père.

**LE PRÉSIDENT :**

1640

Parfait, allô. Donc on t'écoute, on est là pour toi.

**Mme ZOÉ HARDWIG :**

1645

Donc, je m'appelle Zoé Hardwig puis je vis sur le 491, chemin des Bûcherons, très proche du P-5 qui a été discuté l'autre soir.

1650

Donc, j'ai deux craintes à propos du stationnement. Premièrement, j'aimerais dire que j'aime l'idée du parc Orford, je trouve que c'est bien, mais la chose qui m'inquiète, c'est le stationnement qui a été prévu.

1655

Donc, la première raison, c'est que moi j'aime souvent marcher ou faire du vélo dans les rues ou bien pour aller voir mes amis, pour marcher mes chiens ou des fois j'ai des petits travaux que je vais pour mes voisins. Et je n'ai pas envie d'avoir toujours besoin, avoir la crainte de, s'il y a plusieurs autos qui passent souvent, de me faire frapper moi ou un de mes chiens pendant que je suis sur la rue. Et s'il y avait plusieurs autos qui passaient, ça, ça monterait mes craintes.

1660 Et ma deuxième peur, c'est pour les animaux. Parce qu'il y a beaucoup de faune dans la forêt. Par exemple, sur Bûcherons, sur le coin des Bûcherons et de Littorelle, il y a un endroit où on pense qu'il y a des oeufs de tortues. Donc, souvent on voit des tortues qui marchent sur la route, et malheureusement, des fois, on en voit rouler, qui ont été roulées dessus, mais on est souvent capable d'en sauver quelques-unes. Mais s'il y avait plus d'autos, encore plus de trafic, ça, malheureusement, on pourrait peut-être perdre les tortues qu'on au lac Simoneau.

1665 Ensuite, on a déjà vu un porc-épic et son bébé qui marchent dans la rue et qui sont comme dans la forêt, et même chose pour des renards qui vivent proche de chez nous. On ne veut pas qu'ils meurent et on ne veut pas les perdre.

1670 Ensuite, on voit souvent des lapins, des salamandres, des marmottes, des serpents, des grenouilles, on voit des castors qui ne sont même pas à un kilomètre de l'endroit pour le stationnement prévu, qui sont... qui montre que c'est vraiment un endroit très sauvage. Même chose pour les balbuzards puis et les pygargues à tête blanche, on en voit souvent, et ça montre comment cet endroit est vraiment sauvage.

1675 Et finalement, on voit souvent, comme, plusieurs monarques à cet endroit. Et tout le long de Bûcherons, qui longent les deux côtés de la rue, on voit beaucoup d'asclépiades, ce qui fait que les monarques sont partout. Et on est vraiment chanceux puisque les monarques c'est une espèce en péril et on ne voudrait pas les perdre encore une fois.

1680 Donc, j'ai peur que tous les animaux que j'ai dits soient chassés de leur territoire encore une fois, et qu'on perde la chance de pouvoir voir plusieurs espèces animales dans notre coin. Merci.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Zoé. Est-ce que c'est correct avec toi si je te pose quelques questions sur ce que tu nous as présenté?

1690 **Mme ZOÉ HARDWIG :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 Je suis vraiment impressionné, tu connais bien les animaux, la nature, c'est vraiment le fun à entendre.

1700 Tu as parlé des tortues, tu as parlé beaucoup d'animaux, mais les tortues spécifiquement, tu disais que des fois il y en a qui roulaient ou des gens qui pouvaient les frapper, toi, qu'est-ce que tu ferais pour protéger les tortues dans le milieu où tu habites?

**Mme ZOÉ HARDWIG :**

1705 Bien, la façon que nous on fait, c'est chaque fois qu'on passe par ce coin, quand c'est la saison, on arrête nos autos, on sort puis on essaye de sauver autant... parce que c'est souvent des petits bébés. Donc, on essaie de les bouger autant qu'on peut pour s'assurer qu'au moins quelques-uns survivent. Donc, si plusieurs personnes savent pour les tortues, ils seraient capables de s'arrêter, de bouger les tortues, comme ça, ça arrêterait d'en tuer beaucoup, beaucoup. Mais s'il y avait beaucoup d'étrangers, malheureusement, ça, ça serait peut-être impossible.

1710

**LE PRÉSIDENT :**

1715 Parfait. Je voulais te poser aussi une autre question. Tu as parlé que tu marchais beaucoup dans le chemin des Bûcherons puis que tu promenais avec tes chiens, puis tu as dit, que tu peux avoir peur quand, par exemple il y aurait plus de voitures. Là, actuellement, est-ce que la circulation fait que tu n'as pas peur quand tu vas te promener, marcher, ça va bien?

**Mme ZOÉ HARDWIG :**

1720 Oui, parce que comme, même quand mes chiens tirent beaucoup, les autos ralentissent. Donc, c'est correct, parce qu'ils sont capables de ralentir parce qu'il n'y a pas autant d'autos derrière eux. Mais s'il y avait plus de trafic, ça, ça ferait que des fois les personnes ne seraient pas capables de ralentir parce qu'il y avait comme une auto qui était juste derrière eux. Puis là, malheureusement...

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je comprends très bien. Écoute, Zoé, je te remercie de t'être déplacée pour venir nous voir. Je remercie aussi ton papa te t'avoir accompagnée, puis j'espère que tu as aimé ton expérience.

1730

**Mme ZOÉ HARDWIG :**

Oui, merci.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonne fin d'après-midi.

1740

---

**RECTIFICATION  
M. MARIO LANDRY**

1745

**LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, on approche de la fin de la séance, et comme je l'ai mentionné à chaque ouverture de séance, il y a la possibilité de profiter du droit de rectification. Et pour cette séance-ci, le ministère responsable voulait utiliser son droit de rectification. Donc, j'inviterais un responsable du ministère responsable, un porte-parole à venir ici à l'avant, à la table des intervenants, pour faire une rectification.

1750

Donc, quand vous serez à la table, vous pourrez vous présenter puis dire votre rôle au ministère responsable. On vous écoute. D'abord, bonjour, ça va bien?

1755

**M. MARIO LANDRY :**

Bonjour. Donc, Monsieur le Président, Mario Landry, je suis le directeur du parc national du Mont-Orford pour la SÉPAQ, Madame la Commissaire.

1760 Très brièvement, j'aimerais revenir sur la présentation de madame Drainville qui a précédé la dernière présentation. Deux points de rectification : d'abord, comme la commission le sait, il y a des pistes cyclables de prévues dans le concept d'aménagement de plusieurs kilomètres, qui ont déjà été prévues, contrairement à ce qui été mentionné.

1765 Deuxièmement, deuxième rectification, c'est concernant la fameuse piste 14 dont on faisait allusion qui est la Castorie, qui est un lien cyclable à l'intérieur du parc actuellement.

1770 Par contre, il a été mentionné que le lien est fermé depuis une dizaine d'années, ce qui est tout à fait faux, elle est fermée depuis l'été 2020. Et pour des raisons, oui, de problèmes d'infrastructures, donc de sécurité, on a préféré fermer le lien cyclable et on est en attente de subventions pour faire une intervention plus majeure de ce lien cyclable.

1775 Je rappelle à la commission, ça a été mentionné, le lien part du secteur Stukely vers le secteur Jouvence; la SÉPAQ ne gère pas le secteur Jouvence qui est une corporation privée, un territoire sous bail à l'intérieur du parc national du Mont-Orford.

**LE PRÉSIDENT :**

1780 Merci beaucoup, Monsieur Landry, pour la rectification, bonne fin d'après-midi.

---

**MOT DE LA FIN**

1785 **LE PRÉSIDENT :**

1790 Donc, nous voilà rendus à la fin de la séance. Comme d'habitude, je remercie toutes les personnes qui sont intervenues et qui sont venues présenter devant la commission. Votre opinion est importante pour la commission. Je remercie également l'assistance et les gens en ligne d'avoir suivi les travaux de la commission.

Je remercie toute l'équipe du BAPE qui a rendu possible cette séance ainsi que l'équipe technique. Nous allons prendre une pause plus longue qu'à l'habituel et nous reprendrons à 19 h pour une prochaine séance. Je vous remercie, bonne fin de journée.

1795

**SÉANCE AJOURNÉE AU 5 AVRIL 2023 À 19 H**

1800

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

1805

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

1810



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue

1815